



Chantraine, le 10 Janvier 2012

## CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU 9 JANVIER 2012

**Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire, le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :**

- \* A autorisé Monsieur le Maire à signer le traité de concession de la Z.A.C. du Parc de l'Arsenal avec la S.E.B.L. après avis favorable et unanime de la Commission pour la Concession d'Aménagement de la Z.A.C. du Parc de l'Arsenal.
- \* A décidé de confier la compétence « *Mise en place et Gestion du Relais d'Assistantes Maternelles* » à la Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière par 14 voix pour, 5 abstentions et 2 contre.
- \* A, dans le contentieux avec le S.I.T.A.S., décidé que la déconsignation de la participation 2010 (65.798,28 €) interviendrait sur la production de la copie exécutoire de la décision de la justice administrative.
- \* A décidé d'engager des crédits d'investissement à hauteur de 22.667,20 € conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- \* A donné son accord pour l'acquisition par la ville des parcelles A 684 (9 a et 90 ca) pour un montant de 320 € et A 683 (11 a et 32 ca) pour un montant de 367 €. Il a également décidé du principe de l'acquisition des parcelles A 714 (13 a et 45 ca) et A 715 (18 a et 44 ca) appartenant à Monsieur Gilles SCHWAB après estimation de leur valeur par les services de France-Domaine.
- \* A donné son accord pour l'adhésion de la commune de Lignéville au S.M.I.C. des Vosges.
- \* A voté les nouveaux tarifs de concessions applicables au cimetière communal au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et a décidé de mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 une taxe d'inhumation :
  - de 86 € pour une concession de terrain pour monument funéraire (type tombe) et concession de terrain pour pose de cav'urne et cinéraire,
  - et de 36 € pour une concession columbarium et Jardin du Souvenir.

- \* A décidé de la mise en place d'un règlement au cimetière communal et adopté ses différents articles à compter du 1<sup>er</sup> février 2012. Celui-ci sera dorénavant remis à chaque nouveau titulaire d'une concession et à tous les anciens titulaires qui en feront la demande.
- \* A décidé de verser une somme de 400 € au prestataire du spectacle de la St-Nicolas eu égard aux difficultés rencontrées.

° *Monsieur le Maire a rendu compte de l'état d'avancement du dossier « bâtiment restauration scolaire et étude » pour lequel les offres seront examinées le 27 janvier, du compte-rendu d'activités de l'agence postale communale de novembre 2010 à novembre 2011 et de la population légale de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (soit 3.236 habitants).*

° *Madame Claude COUSIN a interrogé Monsieur le Maire sur les transferts de compétences à venir et leur impact sur les dotations communales.*

° *Monsieur Marcel COURRIER, Adjoint délégué à la Vie Associative, aux Sports, à la Culture et à la Communication, a informé l'assemblée de plusieurs dates du calendrier communal :*

*- Le groupe de réflexion «Maison Charles Grandemange » ne se réunira pas le mardi 17 janvier comme prévu en raison des vœux du judo-club (18 h) et de l'assemblée générale de la Grenouille Buissonnière (19 h 30, Maison Grandemange), mais le lundi 23 janvier à 18 h 30 en mairie.*

*- Le comité de rédaction de « Chantraine'Infos » se réunira le jeudi 12 janvier à 18 h 30 en mairie. Monsieur le Maire souhaite que la prochaine édition soit imprimée en quadrichromie pour rendre ce fascicule plus agréable à lire et à consulter.*

*- La réunion de préparation de la réunion publique annuelle aura lieu le 12 mars à 18 h 30 (chaque conseiller est invité à apporter ses sujets).*

*M. Marcel COURRIER regrette par ailleurs que les délégués au S.I.T.A.S. n'aient pas été invités à la présentation du nouveau délégataire le 5 janvier. Il renouvelle son souhait d'une réunion informelle du conseil municipal.*

° *Prochain conseil municipal le lundi 6 février et bureau municipal le lundi 30 janvier.*

**Fait à Chantraine, le 10 Janvier 2012**

**Le Maire,  
François DIOT**